DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
LE THOLONET
PLAN LOCAL D'URBANISME

3.3 PLAN DE ZONAGE - secteur NORD
Echelle 1:2 000
Mai 2015

- LIMITE DE ZONE ET DE SECTEUR
- EMPLACEMENT RESERVE POUR OUVRAGE PUBLIC
- 8 — N° d'EMPLACEMENT RESERVE
- 12m — Emprise - emplacement réservé
- ZONE DE NON AEDIFICANDI
- ESPACE BOISE CLASSE A CONSERVER OU A CREER
- 10 — Intervalle dans lequel s'applique la marge de recul mentionnée
- Polygone d'implantation des constructions
- S1 — Secteur soumis à servitude de mixité sociale
- Emplacement réservé pour programme de logements

ELEMENTS DE PAYSAGES IDENTIFIES en application de l'art L.123-1 7° du CU

- ELEMENT BATI

SARL PERENNE
52,Rue Edmond Rostand
13006 MARSEILLE

Nord